

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Henri GUICHARD, Président

MM. Marc BORNECK - Philippe GOTTELAND - Guy SAILLARD – Jacques LANÇON - vice-présidents

MM - Christian RICHARD – Franck DAVID - Roland SAMARDIA - Jean-Paul GRUET-MASSON – Claude GIRAUD - Jean-Pierre GOYPIERON - René BERNARD – François BOUVERET, Délégués titulaires. MM.

Jean JACOUTOT – Emile BEZIN, Délégués Suppléants

**EXCUSES :**

Mmes Christiane GUGGER - Odile SIMON - MM. Robert VOUTHIER — Raphaël PERRIN –Jacky REVERCHON – Jean-Jacques COURT - Albert HILAIRE - Délégués titulaires

MM. Patrice BAU - Christian MERCIER - Roland BELLORGIE - Jacky ROSAT — Louis LAVRY – Jacques VUILLERMOZ - Jean-Claude MILLET – Pierre REGNIER - Jean-Claude PYANET - Jacques BIGNON – Hervé REVOL – Jean-Pierre MIGNOT — Jacky LAMBERT - Mmes – Michèle GUILLOBEZ – Béatrice OFFNER - Marie-Christine CHAUVIN – Marie Thérèse BROCARD - Délégués suppléants

M. le Préfet du Jura

M. le Président du Conseil général

Mme Stéphanie LEMAITRE – Direction régionale de l'ADEME

Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons

M. Eddy LUSSIANA – SICTOM du Haut Jura

M. Franck PACOUD – Communauté de Communes du Pays des Lacs

Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains

M. Christophe DOISEAU - Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Mme Michèle LE MEUNIER – Trésorière Principale

Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole

M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole

MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE, Ludovic SEUILLOT et David HURTREL, Mmes Zora QOCHIH, Bénédicte JORCIN et Sandra MERCIER - SYDOM du Jura.

---

Une minute de silence a été observée en mémoire de M. Christian Barbier, décédé le 9 Juillet 2013.

Le Comité syndical a APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 19 juin 2013, avec une abstention du SICTOM de la Zone de Dole, précisant que M. Barbier avait voté contre la délibération portant sur le marché pour le transport et le nettoyage des conteneurs à verre. Pour information, après réécoute de l'enregistrement de la réunion du Comité du 19 juin, le Président du SYDOM demande « les votes pour et contre », mais à aucun moment le Président ne prononce le nombre de voix « contre », ni on n'entend quelqu'un se déclarer contre.

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

## 1/ Installation des nouveaux délégués du SICTOM de la zone de Dole

### Exposé :

Par élection en date du 18 septembre 2013, le SICTOM de la zone de Dole a décidé, suite au décès de M. Christian BARBIER, de désigner les nouveaux délégués au SYDOM du Jura suivants :

Titulaires	Suppléant
MARECHAL Gérard	JACOUTOT Jean
BORNECK Marc	BELLORGIE Roland
RICHARD Christian	ROSAT Jacky
DAVID Franck	LAVRY Louis

### Débat :

Le Président précise que le SICTOM de Dole a redésigné les quatre délégués titulaires et les quatre suppléants qui siègeront au Comité syndical du SYDOM.

### Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- PROCÉDE à l'installation de ces délégués

## 2/ Election de la Commission d'Appel d'Offres

### Délibération :

Le 11 octobre 2013 à 14 h 30, réunis au SYDOM du Jura à Lons-Le-Saunier, les membres du Comité Syndical du SYDOM procèdent à l'élection d'un membre titulaire et deux suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

M. GOTTELAND est désigné secrétaire de séance et est chargé du dépouillement des élections.

Sous la présidence de M. Henri GUICHARD, il va ensuite être procédé à l'élection d'un membre titulaire et de deux membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

Le vote des délégués titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, donne le résultat suivant :



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### **MEMBRE TITULAIRE :**

M. Gérard MARECHAL

### **MEMBRES SUPPLEANTS :**

M. Christian RICHARD  
M. Jean JACOUTOT

La Commission d'Appel d'Offres est désormais composée de :

### **MEMBRES TITULAIRES :**

M. Philippe GOTTELAND  
M. Robert VOUTHIER  
M. Gérard MARECHAL  
M. Guy SAILLARD  
M. René BERNARD

### **MEMBRES SUPPLEANTS :**

M. Christian RICHARD  
M. Jean JACOUTOT  
M. Jacky REVERCHON  
M. Roland SAMARDIA  
Mme Odile SIMON

### **3/ Election d'un 1<sup>er</sup> Vice-président**

#### Délibération :

A l'unanimité le point « élection du 1<sup>er</sup> Vice-président » a été ajouté à l'ordre du jour.

En effet, la mission confiée à M. Barbier, ancien Vice-président, décédé, nécessite une continuité, à savoir le suivi de l'étude prospective confiée au bureau d'études INDDIGO, la prochaine réunion ayant lieu le 8 novembre 2013 au siège du SYDOM.

Par conséquent le Président propose la candidature de M. Marc BORNECK, seul candidat déclaré.

Le vote des délégués titulaires, ou suppléants en cas d'absence des titulaires, donne le résultat suivant :

M. Marc BORNECK est élu 1<sup>er</sup> Vice-président, à l'unanimité

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

#### **4/ Election d'un membre du Jury composé pour le marché de conception, réalisation, mise en service d'ouvrages d'optimisation du fonctionnement et exploitation du CDTOM**

##### Délibération :

Le 11 octobre 2013 à 14 h 30, réunis au SYDOM du Jura à Lons-Le-Saunier, les membres du Comité Syndical du SYDOM procèdent à l'élection d'un membre du Jury pour le marché de conception, réalisation, mise en service d'ouvrages d'optimisation du fonctionnement et exploitation du CDTOM.

M. GOTTELAND est désigné secrétaire de séance et est chargé du dépouillement des élections.

Sous la présidence de M. Henri GUICHARD, il va ensuite être procédé à l'élection d'un membre du jury.

Le vote des délégués titulaires, ou suppléants en cas d'absence des titulaires, donne le résultat suivant :

**M. Marc BORNECK est élu membre du jury à l'unanimité.**

Le jury est désormais composé de :

##### ***Collectivités Territoriales et Etablissements Publics Locaux (voix délibérative) :***

M. Henri GUICHARD  
M. Philippe GOTTELAND  
M. Marc BORNECK  
M. Guy SAILLARD  
M. René BERNARD  
M. Gérard MARECHAL

##### ***Tiers de maître d'œuvre (voix délibérative) :***

M. Hubert MARTIN  
Mme Christine SAUTENET  
M. Jean-Yves MEUTERLOS

##### ***Le Comptable public (voix consultative) :***

Mme Michèle LE MEUNIER ou son représentant

##### ***Invités :***

Mme Zora QOCHIH  
M. Floris HERVOUËT

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Mme Carole ENGUELZ

Le Président procède ensuite à la présentation de M. David HURTREL, nouvel maître composteur arrivé le 1<sup>er</sup> octobre et de M. Ludovic SEUILLOT, technicien au Centre de Stockage du Jura, arrivé le 1<sup>er</sup> septembre, les deux pour une durée d'un an.

### 5/ Confirmation des choix de la Commission d'appel d'offres

#### Exposé :

Le SYDOM du Jura a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour le transport et le traitement des résidus de l'épuration des fumées d'incinération (REFIOM) et des produits sodiques de réaction (PSR) du CDTOM du Jura.

La Commission d'appel d'offres du 27 septembre 2013 a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres.

Après examen des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché de transport et de traitement des REFIOM et PSR aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Transport des REFIOM : Entreprise MAUFFREY à 18.30 € HT/t  
Lot 2 : Traitement des REFIOM : Entreprise SITA à 175.00 € HT/t  
Lot 3 : Transport des PSR : Entreprise MAUFFREY à 34.50 € HT/t  
Lot 4 : Traitement des PSR : Entreprise RESOLEST à 175.00 € HT/t

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur le marché négocié lancé suite à l'Appel d'Offres infructueux du 27 septembre dernier, relatif au transport des Ordures Ménagères, résiduelles et recyclables (issues des collectes sélectives), livrées aux stations de transfert, des stations au Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM) du Jura, d'une part, et des mêmes et du Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères à toute installation de traitement désignée par le SYDOM, d'autre part.

Après examen des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

#### Résiduelles Recyclables

* Lot 1 : Dole à Lons :	Entreprise GT :	13.65 €/t	21.63 €/t
* Lot 2 : Plan d'Acier à Lons :	Entreprise GT	12.80 €/t	22.10 €/t
* Lot 3 : La Savine à Lons :	Entreprise GT	12.80 €/t	22.10 €/t
* Lot 4 : Champagnole à Lons :	Entreprise GT	9.95 €/t	16.19 €/t
* Lot 5 : Poligny à Lons :	Entreprise GT	8.89 €/t	15.80 €/t
* Lot 6 : CDTOM :	Entreprise GT	0.19 €/t/km	

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Concernant le marché de Transport du verre déposé dans les conteneurs à verre de toutes les communes du département du Jura (exception faite des communes situées dans le SICTOM de la zone de Dole) au centre de tri du verrier le plus proche (lot 1) et nettoyage des conteneurs à verre de tout le département du Jura (lot 2), la Commission d'appel d'offres a également décidé de déclarer le lot n°2 « nettoyage des conteneurs à verre » infructueux. Celui-ci sera relancé en procédure adaptée sans le secteur du SICTOM de la zone de Dole.

Débat :

M. Martin précise que l'ensemble des offres représente environ 30% d'augmentation. M. Gotteland signale que les offres de 2010 affichaient des prix relativement bas et qu'il s'agit aujourd'hui d'un réajustement.

M. Guichard, demande de réfléchir sérieusement sur le devenir du quai de transfert de Brevans.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- ENTERINE le choix de la Commission d'Appel d'Offres,
- AUTORISE le Président signer les marchés correspondants et tout document relatif à ces dossiers,
- AUTORISE le président à lancer une procédure adaptée pour l'entretien des conteneurs à verre sans le secteur de la zone de Dole,
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2014 et aux exercices suivants.

## **6/ Budget supplémentaire 2013**

Exposé :

Vu le projet de Budget supplémentaire 2013 joint au présent rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 18 Septembre 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 27 septembre 2013,

Débat :

Fonctionnement

TGAP : augmentation de 132 000 €, suite au 60 % de valorisation de chaleur non atteint, en 2012.



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Mise en décharge des DIB : - 160 000 €

Charges exceptionnelles : - 193 000 €

1/ le SYDOM reverse 270 600 € aux adhérents, soit 1 € par habitant,  
2/EGIS a effectué un versement suite à l'affaire VINCI de 172 000 €, seulement le maître d'œuvre EGIS fait appel, donc cette somme faut la mettre sur un compte de provision,  
3/ 72 000 € de titres annulés.

### Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 3 abstentions, a

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2013,
- VOTE par chapitre les crédits inscrits en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en fonctionnement,
- DECIDE que tous les budgets seront votés par nature.

### **7/ Tarifs traitement/stockage/cotisation 2014**

#### Exposé :

Considérant les réalisations au 31 Août 2013 et les prévisions de tonnages pour 2014, soit 51 000 t de déchets résiduels « gris », 16 000 t de déchets recyclables « bleus », dont une partie dans la tranche de « non-conformes < 15% », 10 000 t de tout-venant de déchèterie, à confirmer suivant le déploiement de la filière « mobilier » et de 5 000 t de déchets non dangereux des entreprises (DIB) à stocker au CSJ,

Sur proposition de la Commission des finances du 18 septembre 2013, et à l'avis favorable du Bureau syndical du 27 septembre 2013,

#### Débat :

Le SYDOM a décidé d'englober le tarif de le TGAP dans le prix de traitement. M. Gotteland est soucieux de l'avenir en 2014, le changement de contrat d'incinération et de tri, l'augmentation de la TGAP, de transport etc... La commission des finances a, donc, proposé de geler les tarifs pour 2014.

M. Borneck demande de séparer le vote des tarifs traitement/stockage de la cotisation.

M. Gotteland ne préfère pas car la cotisation est la base du budget primitif avec les tarifs.

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

M. Guichard refuse cette séparation et met au vote la délibération en l'état.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 3 votes contre, a

- FIXE les tarifs de traitement suivants pour l'exercice 2014 :

.Déchets souillés : **128 €/tonne, sans changement**

.Déchets recyclables : **sans changement**

.NC < à 15 % :	<b>32,00 €/tonne</b>
.NC entre 15 et 25 % :	<b>64,00 €/tonne</b>
.NC entre 25 et 35 % :	<b>96,00 €/tonne</b>
.NC > à 35 % :	<b>128,00 €/tonne</b>

.Cotisation : 3 € / habitant (inchangée)

.Stockage SYDOM et adhérents : **74 €/t** (sans changement) + **X €/t** (suivant le taux de TGAP)

.Mâchefers SYDOM : **30 €/tonne** (inchangé)

.Mâchefers des collectivités voisines (SRA) : à définir en temps utile

<u>.DIB</u> : de 0 à 2000 t par entreprise	<b>74,00 + X €/t</b> (suivant le taux de TGAP) + <b>5 €/livraison</b> ,
.de 2001 à 5000 t/e,	<b>74,00 + TGAP</b>
.de 5001 à 8000 t/e,	<b>64,00 + TGAP</b>
.au-delà de 8001 t/e	<b>54,00 + TGAP</b>

- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2014 et aux suivants, en précisant que le tarif de stockage sera automatiquement ajusté si le montant de la TGAP vient à varier en cours d'année.

## 8/ Evolution indiciaire du poste de technicien

Exposé :

Par délibération du 19 Mars 2013, le Comité Syndical a créé un poste de Technicien au 1<sup>er</sup> échelon au Centre de Stockage du Jura et a autorisé le Président à recruter un agent.

Considérant le statut, les fonctions et le niveau de l'agent recruté au 1<sup>er</sup> Septembre dernier, il est envisagé de remplacer le 1<sup>er</sup> échelon par le 6<sup>ème</sup> échelon sur la grille des techniciens territoriaux.

Le Bureau syndical du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable.





## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### Débat :

C'est une négociation de contrat entre le SYDOM et l'agent contractuel. Si l'agent devient stagiaire, son indice sera recalculé en fonction de son ancienneté.



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- REMPLACE le 1<sup>er</sup> échelon par le 6<sup>ème</sup> échelon à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013 et seront prévus aux exercices suivants.

### **9/ Reconduction des postes à temps partiel (80%)**

#### Délibération :

Le temps partiel sur autorisation est une modalité de temps choisie, négociée entre l'agent et le chef de service ou l'autorité territoriale ayant pouvoir de nomination, dont l'accord préalable est requis.

Actuellement deux agents du pôle administratif sont à 80 % pour une durée de 1 an, et un agent à 90%, autorisés par délibérations du 26 Octobre 2012 et du 15 mars 2013 respectivement.

Ces 3 agents ont demandé une prolongation pour une durée d'un an.

Considérant l'organisation du service, il est envisagé de les reconduire.

Le Bureau syndical du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical, après délibération, avec 1 abstention, a

- ADOPTE le principe de temps partiel à 80 % et 90 %,
- DONNE son accord pour que les 2 agents concernés effectuent un temps partiel (80%), en précisant qu'elles ne seront pas régulièrement absentes le même jour de la semaine, et 1 agent à 90%, pour une durée d'un an,
- LAISSE le soin au Président d'autoriser ou pas les agents demandeurs par arrêté,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget de l'exercice et aux exercices suivants.

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

## **10/ Renouvellement du poste du maître-composteur**

### Exposé :

Le SYDOM du Jura a signé une convention avec l'ADEME pour la mise en place et le suivi d'un Programme Local de Prévention de la production de déchets avec un certain nombre d'objectifs à atteindre et une première convention pluriannuelle de 5 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2014, prolongée de 2 ans jusqu'au 30 juin 2016.

Pour atteindre ces objectifs, une Chargée de mission prévention et trois maîtres-composteurs ont été recrutés.

Le contrat du maître-composteur arrivé le 1<sup>er</sup> Février 2013 a une durée d'un an et donc expire le 31 janvier 2014. Il convient de renouveler ce contrat pour une durée d'un an afin de poursuivre les missions prévues dans la convention et obtenir les financements correspondants.

Le Bureau syndical du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable.

### Débat :

Le Président informe l'assemblée que la période éligible aux subventions du Programme Local de Prévention avec l'ADEME a été prolongée de 2 ans.

### Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- RENOUELE le contrat du maître-composteur pour une durée d'un an à compter du 1er Février 2014,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier (contrat, convention, avenant,...),
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2014 et aux exercices suivants.

## **11/ Assistance à la reprise, à la valorisation et au traitement des déchets collectés à la déchèterie de Foncine le Haut**

### Exposé :

La commune de Foncine le Haut a aménagé une déchèterie pour ses habitants et ceux de Foncine le Bas, qui ouvre cet automne (fin octobre, à confirmer).

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

Considérant le bassin de population, la fréquentation prévisionnelle de la déchèterie et la situation de ces 2 communes en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, d'une part, l'expérience du SYDOM en matière de mutualisation et l'accord de principe des éco-organismes concernés, d'autre part,

Il est envisagé d'inclure cette nouvelle déchèterie dans le dispositif adopté par 6 des 7 adhérents du SYDOM.

Précisément :

- Papier collecté en apport volontaire (de qualité « 1.11 ») : à livrer en vrac au CSJ, reversement du produit de la vente + soutien d'Eco-folio au prorata des tonnages
- Carton : à livrer en vrac au CDTOM, reversement du produit de la vente, déduction faite du prix du conditionnement, + soutien d'Eco-Emballages au prorata des tonnages
- DEEE : intégration dans les déchèteries recensées par l'OCADEEE, reversement du forfait au prorata des populations et des soutiens au réel. Le SYDOM conserve le soutien à la communication
- DEA : idem, avec Eco-mobilier (en service à partir d'octobre 2013)
- DDS : idem, avec EcoDDS
- Non-recyclable : à livrer au CSJ
- Verre : déjà collecté dans le cadre du marché
- Piles et batteries : la commune devra se rapprocher directement de COREPILE
- Encombrants : tarif des déchets non dangereux autorisés
- Le SYDOM ne s'occupe pas : du bois, des déchets verts, des pneumatiques, des huiles organiques, des textiles (sous la responsabilité des opérateurs via Eco-TLC)

En contrepartie, pour couvrir les frais de gestion engagés, le SYDOM demandera une contribution égale à la cotisation demandée aux adhérents.

Le Bureau syndical du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable.

Débat :

M. Saillard signale que ces deux communes sont collectées par une société privée de Mouthe.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- APPROUVE ces dispositions,
- MANDATE le Président pour les appliquer et l'a AUTORISE à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits sont prévus au budget supplémentaire et aux exercices suivants



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

## 12/ Chargement du papier du SIVOM du Louhannais

### Délibération :

Le SIVOM du Louhannais collecte quelques centaines de tonnes par an de papier en apport volontaire (conteneurs et déchèterie), repris par la Papeterie NORSKE SKOG de Golbey.

Ce papier est comparable au papier collecté de la même façon par les adhérents du SYDOM, centralisé et rechargé au Centre de stockage du Jura.

Le SIVOM s'est rapproché du SYDOM pour savoir s'il pourrait livrer son papier au CSJ, si le SYDOM pourrait le recharger dans les camions de NORSKE et dans quelles conditions.

Après un test au mois d'août, qui a permis de vérifier la qualité du papier, le SYDOM confirme la possibilité de réaliser ces opérations.

Le Bureau syndical du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical, après délibération, avec 3 abstentions, a

- AUTORISE ces opérations,
- DIT que le chargement sera facturé 5 €/tonne pour l'année 2013 et 2014 et que les recettes seront prévues au budget supplémentaire et aux exercices suivants,
- CONFIRME que le SIVOM sera seul responsable de la qualité de son papier et des conditions de reprise par le papetier.

## 13/ convention avec Eco-folio

### Exposé :

Considérant le changement de barème de soutien, Eco-folio nous a demandé de confirmer la délibération du 22 février 2008 qui autorisait le Président à signer la convention.

### Débat :

M. Borneck signale que le SICTOM a demandé son adhésion directe à Eco-folio. A ce titre, le SICTOM demande au SYDOM de lui remettre les justificatifs de versement. En effet, sans ces documents, l'adhésion ne sera pas envisageable.

M. Girod réagit pour signaler que le SICTOM de la zone de Dole, récupère ce qui l'intéresse, il faut que les adhérents travaillent tous ensemble. Le SYDOM n'est pas un syndicat à la carte. Tout doit être mutualisé.



## COMPTE RENDU

**Intitulé de la réunion :** Comité Syndical  
**Date :** 11 octobre 2013

**Rédigé par :** Sandra Mercier  
**Vérifié par :** Hubert Martin

### Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 3 abstentions, a

- CONFIRME l'autorisation donnée au Président de signer la nouvelle convention avec Eco-folio et tous documents concernant ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Verre : Le SICTOM de Dole informe que le SYDOM a lancé un marché sur la collecte et le transport du verre. Le SICTOM de Dole veut continuer sa propre collecte du verre ainsi que le nettoyage.

Concernant le reversement sur le verre : le SICTOM perçoit ce que le SYDOM paye au prestataire de service, le SICTOM gagne environ 10 €/t.

M. Girod est surpris d'apprendre que le SICTOM ne mutualise pas systématiquement les contrats (verre, éco-folio...) avec le SYDOM.

Station de transfert de Dole : M. Saillard demande au SICTOM confirmer par écrit son choix d'adhérer au SYDOM pendant 10 ans, durée des amortissements, afin de se prononcer sur d'éventuels travaux à la station de transfert.

M. David est surpris des relations entre le SICTOM de Dole, le SYDOM et les autres adhérents. Il propose à tous les membres de se rencontrer, de communiquer et d'avoir des projets constructifs avant les prochaines élections.

BIPE : Suite à la réunion d'échange entre M. Barbier, Bourgogne Recyclage, et le SYDOM, il a été confirmé l'arrêt de BIPE. Une délibération a été prise pour mettre fin à la DSP. M. Borneck propose que le SYDOM se détache de la compétence de la DSP. Le SYDOM se conformera à la convention tripartite.

La séance est levée à 17 :00.